



Quelle éducation prioritaire ?

Le constat est unanime d'une difficulté majeure de l'école publique française à parvenir à réduire les inégalités en permettant la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture commune.

Depuis quarante ans, les politiques successives de l'éducation prioritaire ont été un des vecteurs de lutte contre ces inégalités sans pour autant parvenir à les réduire. Les raisons en sont multifactorielles et n'engagent évidemment pas la seule responsabilité de l'école. Les réformes successives ont régulièrement déstabilisé le travail engagé, tant dans la définition des priorités d'action que dans l'organisation de leur fonctionnement.

La FSU considère cependant que la politique d'éducation prioritaire n'a pas été vaine et qu'elle a contribué à contenir les écarts de niveau scolaire dans une société où l'injustice sociale les creuse constamment.

Les perspectives proposées par le rapport Mathiot-Azéma comme les volontés de transformation annoncées par Jean-Michel Blanquer sont loin d'être rassurantes.

La délabellisation des REP, dont la gestion serait à la main des académies, laisse craindre un transfert progressif de la politique d'éducation prioritaire vers les régions académiques et les académies au risque de renforcer le recours à des critères variables et peu transparents d'autant qu'ils seront asservis aux enjeux politiques locaux.

La territorialisation de l'éducation prioritaire ne risque-t-elle pas d'ouvrir la voie à une gestion académique de l'ensemble des moyens voire une gestion académique des personnels, de leurs carrières et de leur mobilité ? Le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 ne peut

constituer, en soi, une mesure suffisante d'autant que tous les autres niveaux conservent leurs effectifs. La FSU interroge leurs finalités réelles derrière l'affichage de « justice sociale » notamment quand ces dédoublements ont fait disparaître les « Plus de maîtres que de classes » et alors que les dédoublements s'accompagnent d'injonctions inacceptables sur les pratiques des enseignant-es.

Le cœur de la politique d'éducation prioritaire, c'est le travail quotidien des personnels. Il nécessite des pratiques pédagogiques et didactiques capables de contribuer au dépassement des difficultés d'apprentissage des élèves ; un travail éducatif construisant une vie scolaire favorable aux conditions d'apprentissage des élèves et aux conditions de travail des agent-es et bien sûr les moyens matériels et humains pour y parvenir. Ce n'est pas ce qui est au centre des projets actuels. C'est pourquoi la FSU, plus qu'une énième réforme structurelle, demande une politique capable de soutenir le travail quotidien des personnels, permettant une baisse significative des effectifs dans toutes les classes, leur proposant la formation et l'accompagnement nécessaire, rompant avec le management injonctif et offrant le temps nécessaire au travail d'équipe.

Pour la FSU, l'Éducation prioritaire doit être l'outil de la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture commune : le service public national d'éducation doit tout mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités et garantir partout le droit de toutes et tous à l'éducation, à la formation et à la réussite scolaire. Pour la FSU cela doit mis en œuvre sous un label unique ne distinguant plus différents types d'écoles ou d'établissements.



Quelle éducation prioritaire ?

REDÉFINIR LA CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La carte de l'éducation prioritaire doit se fonder sur des critères économiques, sociaux et scolaires transparents et concertés. Elle doit comprendre tous les établissements et écoles où les difficultés de tous ordres constituent un frein à la réussite scolaire, tant dans les territoires urbains que ruraux.

Dans le contexte socio-économique actuel dégradé, cela doit se traduire par un élargissement de la carte à l'ensemble des territoires concernés. Mais cela ne doit pas être le fait de déclinaisons ou d'arbitrages locaux qui créent des inégalités d'un territoire à l'autre.

L'éducation prioritaire doit être fondée sur une labellisation unique mais pour éviter les effets de seuil et permettre une révision régulière de la carte, les moyens peuvent être gradués en fonction de l'intensité des difficultés auxquelles sont confrontés les écoles et établissements.

Y COMPRIS LES LYCÉES...

La FSU revendique une politique de l'Éducation prioritaire incluant les lycées professionnels, généraux et technologiques, y compris agricoles et maritimes.

UNE POLITIQUE GLOBALE DE MIXITÉ

La lutte contre les inégalités demande une volonté politique exercée non seulement sur l'éducation mais sur le logement, les transports, l'économie, l'emploi, la santé, la culture, ...

Seul le choix délibéré d'une carte scolaire favorisant la mixité sociale permettra de lutter contre la ghettoïsation des quartiers populaires.



UNE TRANSFORMATION DU PILOTAGE

La succession des réformes a entraîné des modifications répétées des organisations institutionnelles. Ces changements continuels produisent des contradictions dans les priorités et des incohérences dans les démarches mises en œuvre. Ils ne permettent pas d'installer une continuité de l'action d'éducation prioritaire favorable à l'engagement des équipes, à l'amélioration qualitative des projets, à la construction d'une culture professionnelle et à la cohérence des enjeux. Le pilotage de l'éducation prioritaire ne doit plus être soumis aux alternances politiques.

À l'échelle des circonscriptions ou des établissements, le pilotage doit renoncer aux injonctions et aux prescriptions méthodologiques pour se centrer sur un accompagnement des élaborations collectives au sein des équipes et leur soutien en cas de difficultés.

LA MISE EN COHÉRENCE DES POLITIQUES

L'indispensable mise en cohérence des actions publiques destinées aux territoires en difficulté ne peut être confondue avec une confusion des champs d'intervention, chacun nécessitant la maîtrise de compétences professionnelles spécifiques.

Le service public national d'éducation doit rester le maître d'œuvre de la politique scolaire et de ses finalités de transmission et de construction des savoirs et de la culture commune.



Quelle éducation prioritaire ?



© Daniel Maunoury

ÉQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE

Les écoles et établissements doivent disposer de l'ensemble des personnels nécessaires pour répondre aux multiples enjeux de la réussite scolaire : médecins, infirmières scolaires, assistants de service social, enseignants spécialisés... Le temps nécessaire aux échanges pluriprofessionnels doit être inscrit dans le temps de service de l'ensemble des agents et agents concernés.

ÉQUIPES ENSEIGNANTES

Le renforcement de la cohésion et de la cohérence des équipes doit être un objectif essentiel.

Incapables d'améliorer le travail des équipes, les injonctions managériales, la rémunération au mérite notamment par les primes modulables, la création de hiérarchies intermédiaires, le recrutement sur profil induisent au contraire conflits et concurrences tout en dégradant les conditions de travail.

Le travail des équipes enseignantes doit, en toute liberté pédagogique, permettre la conception concertée de situations d'enseignement et d'actions pédagogiques. Le temps nécessaire à ce travail d'équipe doit être inscrit dans les temps de service. Les écoles et établissements doivent disposer des moyens permettant de le mettre en œuvre dans de bonnes conditions d'étude pour les élèves et de bonnes conditions de travail pour les enseignants.

Dans le premier degré, cela nécessite des décharges supplémentaires pour les directrices ou directeurs.

RÉDUIRE LA TAILLE DES CLASSES

Une forte réduction des effectifs constitue une condition nécessaire pour mettre en œuvre des situations d'enseignement et d'aide favorables à la réussite de toutes et tous.

Cette réduction doit porter sur l'ensemble des niveaux. Il doit viser à terme vingt élèves par classe et quinze en classe maternelle.

SE CENTRER SUR LES APPRENTISSAGES

Des chercheurs comme Jean-Yves Rochex et Gérard Chauveau, des rapports institutionnels comme le rapport Moisan ont montré que la réussite des élèves en ZEP est favorisée par une centration sur les apprentissages dans la classe, en maintenant exigence et ambition.

SCOLARISER LES MOINS DE TROIS ANS

La scolarisation des moins de trois ans est favorable à la réussite des élèves quand les conditions sont réunies pour permettre une vie scolaire adaptée au jeune âge des élèves.

Des conditions spécifiques d'effectifs, d'encadrement, de locaux, d'équipement sont donc indispensables.



© Clément Martin

Quelle éducation prioritaire ?

DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

Le développement de l'accès aux pratiques culturelles et sportives nécessite des moyens spécifiques. Ils peuvent être accessibles grâce à des partenariats qui doivent être construits pour soutenir l'ambition scolaire et non, pour se substituer à elle.

Le développement d'activités périphériques sans lien avec le travail des apprentissages dans la classe ne favorise pas la réussite des élèves. Ce sont les équipes enseignantes qui doivent donc construire ces partenariats et les penser dans les perspectives des apprentissages.

« TOUS CAPABLES » : UNE MÊME AMBITION POUR TOUS

La labellisation « éducation prioritaire » pourrait induire une école aux objectifs réduits au prétexte des difficultés. Aucune différenciation de contenus et d'objectifs n'est acceptable.

L'éloignement de la culture scolaire, les difficultés sociales et économiques de la vie quotidienne nécessitent des aides spécifiques et des actions adaptées pour permettre la réussite scolaire d'élèves qui ne peuvent être distingués par de soi-disant capacités réduites ou de prétendus handicaps culturels.

C'est pourquoi les programmes, les objectifs et les modalités d'évaluation dans l'éducation prioritaire doivent être les mêmes que sur le reste du territoire. Ce sont les modalités d'apprentissage, la nature des aides qui permettent de s'adapter et non la réduction des ambitions ou l'orientation précoce vers le monde du travail. Des moyens sont nécessaires pour y parvenir y compris ceux des structures adaptées et des dispositifs spécialisés.

FORMER LES PERSONNELS

La formation initiale et continue des personnels est un levier essentiel de l'amélioration de l'éducation prioritaire. Elle ne peut se confondre avec des actions destinées à la promotion des projets ministériels. Elle doit soutenir l'élaboration de situations d'enseignement capables de démocratiser l'accès aux savoirs et à la culture commune. Elle doit accompagner pour permettre la compréhension de la nature multifactorielle des difficultés. Elle doit aider à



© Service photo du département du Val-de-Marne / Flickr.com

trouver les équilibres qui permettront à la fois de prendre en compte les difficultés et de garder une forte ambition.

Basée sur des échanges entre professionnels, enrichie d'apports de chercheurs ou d'interventions capables de soutenir les échanges, elle ne peut procéder d'une conception descendante.

LUTTER CONTRE LES MALENTENDUS SCOLAIRES

Pour beaucoup d'élèves des quartiers populaires, les difficultés d'apprentissage s'inscrivent dans leur éloignement de la culture scolaire. Il en ressort de multiples malentendus sur la nature du travail scolaire et de ses enjeux.

Cette question doit constituer un objet majeur de formation et de réflexion collective des équipes.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ

Indemnité et bonifications indiciaires sont des leviers nécessaires pour rendre attractifs les postes en éducation prioritaire. Mais c'est l'amélioration des conditions de travail, l'aide et le soutien en cas de difficultés particulières et l'attribution des moyens nécessaires pour améliorer l'encadrement et les apprentissages qui constitueront le vecteur essentiel de l'attractivité et de la lutte contre le turn-over